

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19- 0040338

N.D.

34986

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 00722 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : I.L.I.S. Said

Date de naissance : 01/12/1949

Adresse : Résidence Oulad Ziane appart 15

... imm H Casablanca

Tél. : 0659807360 Total des frais engagés : 587,8 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 15/07/2020

Nom et prénom du malade : m^e YAMALI Toubida Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : aff. o.R.L.

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 16/07/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/11/2020	03		300,-	   <p>ORL. et chirurgie maxillo faciale</p> <p>Angle boulevard Nadur</p> <p>et Atlantide quartier POLO</p> <p>Casablanca -0522 86 20 60 / 51</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE JINNA BHAZOUANI Nadia EP. B Société Commerciale Cité Ouled Ziane Casablanca 522 60 55 15	15/07/20	287,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Abdellah Mhadi

Diplômé de la Faculté de Médecine de Nancy

O.R.L. et chirurgie maxillo faciale

- Exploration et traitement de :

Surdité .Vertige .Ronflement

Pathologie de la voix

- Examen et chirurgie endoscopique
du nez et du Larynx

- Chirurgie microscopique de l'oreille

- Laser

- Implantation cochléaire



للدكتور عبد الله مهدي

خريج كلية الطب بناسس

أمراض وجرحة الأنف، الأذن، الحضرة، الوجه والحنف

تشخيص والعلاج الصم، الصوت، الشفاعة

اضطرابات الصوت

الشخص والجراحة بالمنظار داخل الأنف والحلق

الجراحة المجهزة للأذن

أشعة الليزر

ذرع القوقعة

15 JUIL 2020

Casablanca le

Mme YAHIAI Zouhaira

40,00 دلو سيلك دف ٣٢

٤٠ ساهيل ست

40,00 دلو سيلك دف ٣٢

لمسة ٣٢ دف ٣٢

49,40 Colleencyl ٣٢

لمسة ٦٨٧

PPV: 149,00 DH
LOT: 614292
PER: 09/21

ACIE
Nadia
Casablanca
merciale
0522 6

LOT : 7708
U.T. AV : 01-23
P.P.V : 40 DH 00

49,40

49,40

PHARMACIE JIHANE
JIHANE Nadia Ep. BSIRI
28 Centre Commercial Cité Ouled Zian

شارع الناظور و شارع أطلن提ك - حي بولو - الدار البيضاء
Casablanca

Tél.: 0522 79 33 00 - 0522 86 20 60/61 - Fax : 0522 21 32 95

E-mail : a.mhadi@clinique-avicenne.ma - Site : www.clinique-avicenne.ma